

Sponsors : Chine, Malaisie, Arabie Saoudite, Pakistan, Panama, Égypte, Venezuela, Algérie, Cuba, Éthiopie, Mexique, Syrie
Signataires : Iran

Programme des Nations Unies pour le développement,

Guidé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies, qui soulignent le droit à l'éducation et l'accès équitable au savoir,

Rappelant l'Objectif de développement durable n°4 (ODD 4) visant à assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous,

Gardant à l'esprit les recommandations de l'UNESCO de 2021 sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA), qui fournissent des lignes directrices sur la responsabilité et l'équité dans le développement de l'IA,

Préoccupé par la fracture numérique limitant l'accès équitable aux outils éducatifs alimentés par l'IA, notamment dans les régions sous-équipées et les pays en développement,

Soulignant l'importance d'agir rapidement afin de garantir que l'IA bénéficie à tous sans discrimination liée aux inégalités d'accès à cette technologie, en particulier dans les pays affectés par les conflits ou économiquement fragiles,

Adhérant à une vision d'une IA utilisée dans le domaine éducatif, exempte de tout biais lié à la ethnicité, au genre, au statut social ou à d'autres facteurs discriminatoires, et conçue pour être

équitable et inclusive,

Souligne que l'IA doit être un outil accessible et largement diffusé, encadré par des règles internationales claires et acceptées, et appliquées par des lois internationales pour éviter les abus,

Rappelant la résolution GA/12588 adoptée par les Nations Unies en mars 2024, promouvant une IA sûre, éthique, sécurisée et digne de confiance,

Reconnaissant le potentiel de l'IA à assurer une éducation durable et à la transformer en offrant un apprentissage personnalisé, en améliorant l'accès au savoir et en renforçant l'efficacité des programmes éducatifs, notamment dans les pays en développement,

Alarmé par le fait que les technologies d'IA peuvent involontairement renforcer des biais existants et créer de nouvelles préoccupations éthiques si elles ne sont pas correctement surveillées et régulées,

1. Encourage la création d'un *Fonds international pour l'équité éducative par l'IA*, destiné à financer les infrastructures éducatives basées sur l'IA dans les communautés à faibles revenus, financé par des partenariats publics-privés, des initiatives de l'ONU et des contributions volontaires;
2. Soutient les initiatives visant à réduire l'écart de littératie numérique en fournissant des programmes éducatifs ciblés pour les élèves issus des zones rurales, des communautés de réfugiés et autres groupes marginalisés, afin qu'ils puissent pleinement bénéficier des technologies d'IA;

3. Suggère que les contributions des pays développés au PNUD soient augmentées de 15 % dans le secteur de l'accès à Internet et de l'IA, y compris pour les pays développés en situation de conflit ou impliqués dans des guerres sur d'autres territoires;
4. Demande que les fonds soient équitablement répartis en fonction des besoins spécifiques des différents pays en développement;
5. Recommande d'éviter l'attribution répétée des contrats aux mêmes entreprises en instaurant des quotas pour éviter une concentration des marchés;
6. Appelle à instaurer des quotas sur les sources de données utilisées dans la conception de l'IA afin d'élargir la diversité des données collectées et d'éviter la domination culturelle ou informationnelle d'un État ou d'une culture;
7. Insiste pour que les pays développés fournissent et soutiennent des bourses d'études et des programmes d'échange dans le domaine de l'IA, afin de favoriser le partage des connaissances et la participation au développement et à l'innovation globale dans le domaine des outils IA;
8. Estime qu'une commission internationale devrait être mise en place pour suivre les progrès, avec des réunions mensuelles en visioconférence et tous les six mois en présentiel, afin de garantir l'application correcte des clauses adoptées;
9. Préconise que cette commission établisse :
 - a. des quotas définis avec des experts et représentants de chaque pays membre;
 - b. un rapport détaillé sur la situation de chaque pays et sur la mise en œuvre de la présente résolution;

10. Encourage les investissements publics et privés dans la formation des enseignants et la mise en place de programmes de soutien gratuits pour les élèves, afin d'équiper éducateurs et étudiants de compétences leur permettant de naviguer efficacement dans les programmes liés à l'IA et à la littératie numérique;
11. Exige que les pays disposant des moyens nécessaires respectent la protection des données et construisent des centres de données nationaux ; pour les pays n'en ayant pas les capacités, le PNUD devrait financer l'installation d'une base de données sur leur territoire, à défaut, les pays hôtes doivent garantir le respect de la confidentialité des données.